

Présentation au Comité parlementaire spécial sur la réforme électorale canadienne

par
John Clarke Warkentin

Recommandation

Je suis en faveur de l'adoption d'un système électoral à représentation proportionnelle mixte (RPM) modifié pour le Canada. Les modifications seraient les suivantes.

- On établirait des circonscriptions uninominales spéciales pour les peuples autochtones, un peu comme les circonscriptions maories en Nouvelle-Zélande. Seuls les Autochtones pourraient aller voter dans ces circonscriptions, et les membres seraient élus au scrutin majoritaire. Le nombre de circonscriptions serait fondé sur le pourcentage d'Autochtones dans la population canadienne, de sorte que le nombre de sièges au Parlement y corresponde. Le nombre total de sièges au Parlement, actuellement de 338, augmenterait en fonction du nombre de ces sièges spéciaux.
- Les listes de parti ne seraient pas créées par les partis politiques eux-mêmes. Afin de figurer sur une liste particulière, un candidat devrait se présenter pour le parti en question dans une circonscription uninominale et ne pas être élu comme le membre de la circonscription. Le pourcentage des voix exprimées pour ce candidat dans cette circonscription serait alors calculé. La liste du parti se composerait alors de tous ces candidats non élus, classés par ordre décroissant des pourcentages ainsi calculés. Les sièges « complémentaires » seraient ajoutés à partir des listes ainsi établies.

Justification

1 Mandat du Comité parlementaire spécial sur la réforme électorale

Le mandat du Comité est décrit sur le site <http://www.parl.gc.ca/Committees/fr/ERRE/About>, comme spécifié par la motion parlementaire de laquelle il découle. En particulier, on y décrit les cinq « principes de base pour la réforme électorale », à savoir l'efficacité et la légitimité, la participation, l'accessibilité et l'inclusion, l'intégrité et la représentation locale.

Je suis d'avis que la recommandation ci-dessus répond à l'ensemble de ces principes, comme détaillé dans le document de mandat; toutefois, il faudrait de nombreuses pages pour étayer efficacement cette théorie, et malheureusement, en raison des restrictions imposées, je devrai m'en tenir ici aux éléments que je considère les plus importants.

- Favoriser une plus grande civilité et une collaboration accrue en politique : la représentation proportionnelle entraînerait presque certainement la formation de gouvernements minoritaires. Pour que ces gouvernements fonctionnent, une plus grande civilité et une collaboration accrue sont absolument essentielles. En effet, si un membre en a critiqué un autre en tant qu'adversaire par le passé, il est fort possible qu'en d'autres circonstances, son parti établisse une coalition avec le parti du membre concerné; il serait alors difficile de travailler ensemble. Il en va de même pour les partis de manière globale.
- Représentation locale : le système de RPM garantit une représentation locale.
- Membres indépendants : le système de RPM facilite la participation des membres indépendants.

2 Opinion personnelle

- Jusqu'à présent, aucun gouvernement canadien fédéral ou provincial n'a réellement traité les peuples autochtones de façon équitable, en respectant les différents traités censés contraindre ces organismes gouvernementaux. Beaucoup d'améliorations ont été observées au cours des deux dernières décennies, certes, mais il reste tant de travail à faire. Je pense qu'en donnant aux peuples autochtones un rôle plus important au Parlement, les améliorations nécessaires se feront plus rapidement.
- J'ai beaucoup de méfiance quant à l'idée de partis politiques présentant leurs propres listes de parti. Les membres des partis politiques, à titre individuel, n'ont que très peu de pouvoir ou d'influence sur les

décisions du parti; pensons seulement à l'indignation soulevée par le vote du Parti Vert en faveur d'un appui au mouvement BDS, et au rejet de ce même vote par la direction du parti. Et même si ce n'était pas le cas, trop peu de Canadiens sont actuellement – ou susceptibles de devenir – membres de partis politiques. Cela signifie que l'établissement de listes par les partis est essentiellement la prérogative des élites du parti, et que les listes n'ont guère été approuvées par les électeurs réels. Ma recommandation atténue un tel risque : toute personne souhaitant figurer sur une liste de parti doit faire campagne pour remporter un pourcentage plus élevé de voix que d'autres membres du parti visant le même objectif.

Exemple de création d'une liste de parti dans le système proposé

Imaginez un pays doté d'un système majoritaire uninominal à un tour qui effectue une transition vers un système de RPM. Le pays compte actuellement environ 1,5 million d'électeurs répartis à peu près également entre 20 circonscriptions, de sorte que chaque circonscription compte environ 75 000 électeurs. Sous le système de RPM avec des listes de parti créées conformément à ma recommandation, mais sans sièges réservés pour les peuples autochtones, on compte 10 circonscriptions uninominales. Un parti doit recevoir au moins 5 % des suffrages exprimés à l'échelle du pays afin d'obtenir des sièges complémentaires.

J'appellerai ces circonscriptions A, B, C, D, E, F, G, H, I et J. Le parti X n'a jamais remporté de siège dans ce pays en vertu du SMUT, mais a l'espoir de décrocher un ou plusieurs sièges grâce à la proportionnalité. Le parti X présente des candidats pour tous ces sièges; les résultats de la première élection dans le nouveau système sont illustrés dans le tableau suivant.

Circonscription	Total des voix exprimées pour les candidats	Candidat du parti X dans cette circonscription	Voix exprimées pour le candidat du parti X dans cette	Pourcentage du total des voix exprimées dans cette circonscription pour le
A	49 637	Candidat Xa	2 448	4,93 %
B	51 502	Candidat Xb	3 622	7,03 %
C	50 279	Candidat Xc	2 646	5,26 %
D	49 751	Candidat Xd	1 983	3,99 %
E	52 975	Candidat Xe	3 092	5,84 %
F	48 392	Candidat Xf	2 724	5,63 %
G	49 847	Candidat Xg	3 286	6,59 %
H	50 823	Candidat Xh	3 705	7,29 %
I	48 173	Candidat Xi	2 936	6,09 %
J	52 247	Candidat Xj	2 367	4,53 %
Totaux	503 626	Parti X, à l'échelle du	28 809	5,72 %

Après classement des candidats du parti X en ordre décroissant des pourcentages des voix reçues, voici la liste de parti du parti X.

Candidat Xh, 7,29 %; Candidat Xb, 7,03 %; Candidat Xg, 6,59 %; Candidat Xi, 6,09 %; Candidat Xe, 5,84 %; Candidat Xf, 5,63 %; Candidat Xc, 5,26 %; Candidat Xa, 4,93 %; Candidat Xj, 4,53 %; Candidat Xd, 3,99 %.

Puisque le parti X a reçu 5,72 % des voix exprimées à l'échelle du pays, il remporte un siège complémentaire. Ce siège revient donc au candidat Xh.

Vote en ligne

Je détiens un doctorat en informatique. À ce titre, j'estime savoir de quoi je parle lorsque j'affirme que tout système, quelle que soit la manière dont il est conçu et mis en œuvre, peut être piraté. Même le piratage le plus subtil pourrait modifier *de manière importante* le résultat global d'une élection. De plus, il peut être impossible à détecter – ou prendre des années à être détecté, comme cela s'est produit récemment avec Yahoo. Avec notre système actuel sur papier, il est pratiquement impossible, pour un malfaiteur, de falsifier les résultats du vote dans un nombre suffisant de circonscriptions pour *réellement* changer le résultat global de l'élection.

Il faut également tenir compte des dépouillements judiciaires. Ceux-ci ne devraient pas être nécessaires dans un système en ligne, car l'ordinateur calcule *toujours* tout correctement, n'est-ce pas? Mais comment s'assurer que le code n'est pas corrompu, ce qui pourrait fausser les résultats? Je vous répète qu'*aucun* système informatique n'est exempt d'erreurs. Notre système actuel de vote sur papier fonctionne sans erreurs depuis plusieurs siècles. Le Canada devrait s'en tenir à cette valeur sûre.

Pour ces raisons, je suis totalement contre toute forme de vote en ligne.